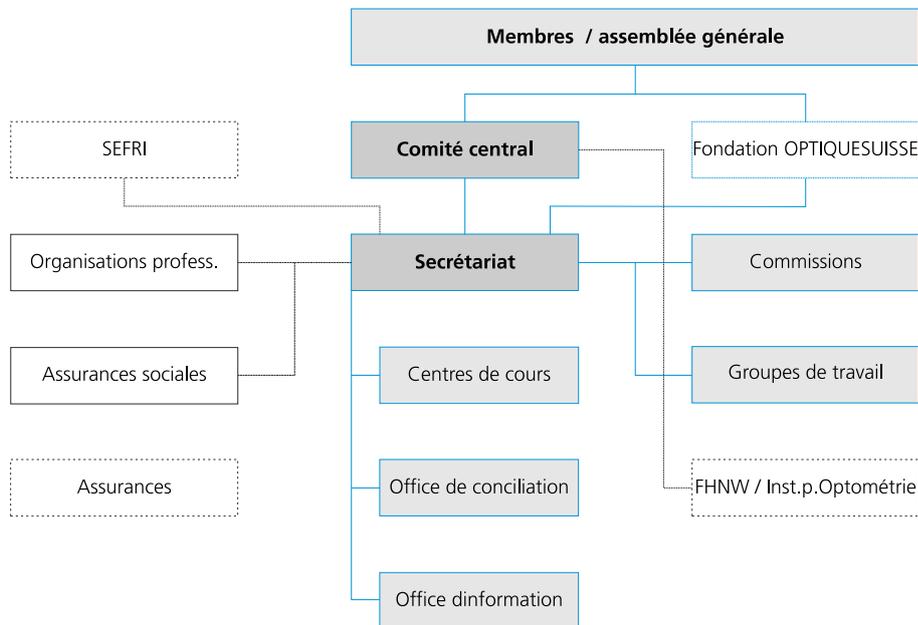


Organigramme



Assemblée générale (AG) : L'AG annuelle est l'organe suprême de l'association

Comité central : Le comité central comprend, outre le président de l'Association, les membres élus par l'AG, ainsi que le président de la Fondation OPTIQUESUISSE.

Secrétariat : Le secrétariat s'occupe de toutes les tâches d'OPTIQUESUISSE et de ses institutions, pour autant que celles-ci ne sont pas gérées de manière externe pour des raisons d'organisation.

Office d'information : Le service d'information s'occupe pour l'association de toutes les tâches d'information et de PR. Il soutient par ses services aussi bien les groupes locaux et régionaux, que les membres individuels.

Commissions : Les commissions spécialisées sont élues par l'AG et s'occupent d'affaires spécifiques à long terme. Commissions actuelles: Commission de la formation professionnelle (CFP) et Commission pour l'optométrie (COp).

Groupes de travail : Equipes de spécialistes internes, cas échéant externes, pour des tâches spécifiques, mandatées par le comité central et le secrétariat.

Fondation OPTIQUESUISSE : Une fondation sous la surveillance du département fédéral de l'intérieur (DFI) surveille et finance les lieux de formations de base et suivie (Ecoles pour les cours interentreprises CCO/KFA).

Participations à des organisations professionnelles : OPTIQUESUISSE est également représentée par ses délégués et représentants dans des organisations nationales et internationales importantes: dans l'Union Suisse des Arts et Métiers USAM, dans l'association suisse de normalisation SNV, dans l'European Council of Optics and Optometry ECCO, ainsi qu'au World Council of Optometry (WCO).